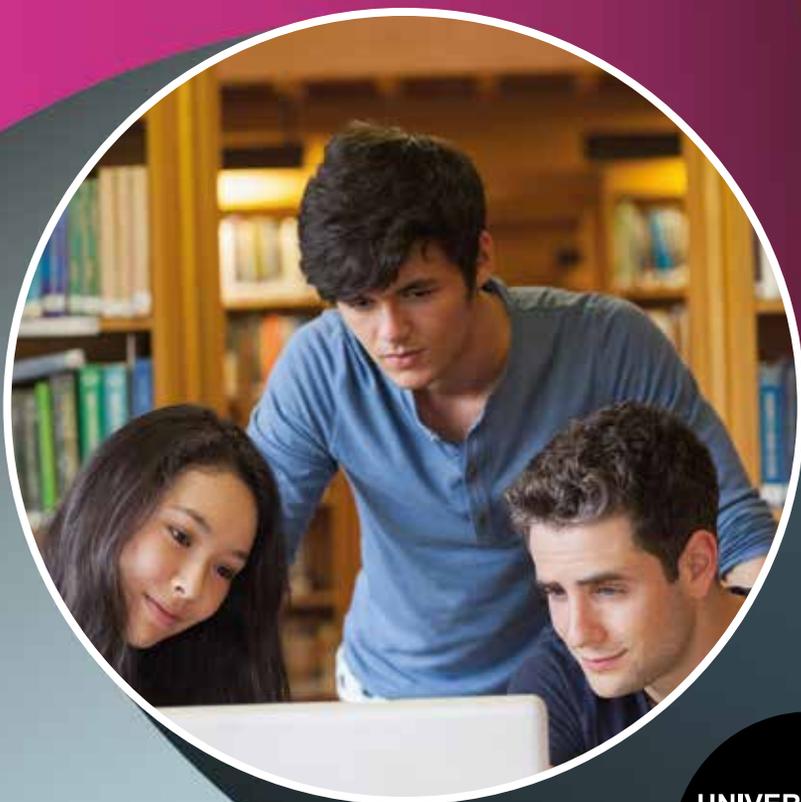


# Guide du doctorant 2014-2015



UNIVERSITÉ  
**PARIS8**  
VINCENNES-SAINT-DENIS



# Guide du doctorant 2014-2015

Directrice de la publication : Danielle Tartakowsky

Le guide du doctorant 2014-2015  
de l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis a été réalisé  
par Séverine Mardirossian avec la collaboration de toute l'équipe  
des écoles doctorales et du service communication

## PRÉAMBULE

La thèse a longtemps été conçue comme la voie d'accès aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle le demeure. Mais ce débouché naturel ne saurait être tenu pour exclusif. Un débat est engagé au plus haut niveau de l'Etat pour que le doctorat soit reconnu dans la haute fonction publique. La croissance des thèses aujourd'hui financées dans le cadre de contrats CIFRE est significative d'une attente accrue des milieux économiques et associatifs et une récente enquête de l'APEC montre que le salaire des jeunes docteurs dans le privé dépasse celui de tous les autres diplômés. C'est assez dire que les compétences variées que le doctorat permet d'acquérir sont de plus en plus reconnues et recherchées sur le marché du travail.

Qui s'engage dans cette voie doit du moins savoir que la réalisation d'une thèse requiert un investissement personnel d'une très grande exigence et que sa préparation s'inscrit à plus d'un titre en rupture de continuité avec le master. Puisse ce guide permettre à toutes celles et à tous ceux d'entre vous qui s'engagent dans ce qui est une aventure exaltante de trouver aisément tous les renseignements qui leur seront nécessaires.

**Danielle Tartakowsky**

*Présidente de l'Université*

## POURQUOI LE GUIDE DU DOCTORANT ?

On parlait naguère de « la solitude du doctorant ». En effet, pour ce qui est des Sciences Humaines et Sociales, la tradition faisait de l'inscription en thèse une aventure individuelle fondée sur la rencontre avec un directeur de recherche. La création des École Doctorales et la généralisation des Unités de Recherche ont fait évoluer l'horizon du doctorant au point de le rendre substantiellement nouveau. Le jeune chercheur est à présent accueilli dans une instance qui suit son évolution, lui fournit des moyens pour faire ses premiers pas dans son univers disciplinaire, lui propose des formations destinées à affiner ses compétences et, qui plus est, lui offre un espace créatif de rencontre avec ses pairs au delà de sa seule discipline.

Le doctorant n'est donc plus seul et ce guide est destiné à rendre visible le déploiement de moyens mis à sa disposition pour mener à terme ce projet individuel si complexe qu'on appelle « faire une thèse ».

**Mario Barra-Jover**

*Vice-Président de la Commission de la Recherche*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉAMBULE</b>	4		
<b>DEVENIR DOCTORANT</b>	10		
1 – Définir son sujet de thèse	10		
2 – La codirection	10		
3 – La cotutelle internationale de thèse	10		
4 – Le « Doctorat Européen » ou « Doctor Europeus »	11		
5 – Doctorat par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	12		
<b>Financer sa thèse</b>	13		
1 – Le contrat doctoral	13		
2 – L'allocation doctorale du Conseil régional d'Ile-de-France	14		
3 – La Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE)	14		
4 – Campus France	15		
5 – Association iEDU	15		
<b>Présenter sa candidature</b>	15		
<b>STRUCTURE DE LA FORMATION DOCTORALE</b>	18		
La coordination des écoles doctorales	18		
École Doctorale Pratiques et Théories du sens (ED n° 31)	19		
École Doctorale Esthétiques et Technologies des Arts (ED n° 159)	21		
École Doctorale Cognition, Langage, Interaction (ED n° 224)	22		
École doctorale Sciences sociales (ED n° 401)	24		
<b>FORMATION DOCTORALE</b>	28		
1 – La durée de la thèse	28		
		2 – L'encadrement et le suivi de la thèse	29
		3 – Les ateliers de formation mutualisés et les séminaires de recherche	29
		4 – Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)	31
		5 – Le portail HAL	31
		6 – Le financement de l'activité scientifique	32
		<b>SOUTENANCE DE LA THÈSE : ORGANISATION ET DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES</b>	34
		<b>ÊTRE DOCTEUR</b>	38
		Les métiers visés	38
		<b>LISTE DES DOCTORATS</b>	44
		<b>INFOS PRATIQUES</b>	48
		Acc&ss Paris-Nord (Centre de Mobilité Paris-Nord)	48
		Contacts utiles	49



Devenir  
doctorant



## DEVENIR DOCTORANT

### 1 – DÉFINIR SON SUJET DE THÈSE

Le sujet de thèse conduit à la réalisation d'un travail à la fois original et formateur, dont la réalisation s'inscrit dans le délai de trois ans prévu par les textes officiels (Arrêté 7 août 2006, Art. 15).

Le choix du sujet de thèse suppose un complet accord entre le doctorant, le directeur de recherche, et, le cas échéant le co-directeur, ainsi que le directeur de l'unité de recherche concernée à partir d'un projet conséquent rédigé par le candidat. Doctorant et directeur veilleront à ce que ce projet puisse trouver à s'inscrire dans un ou plusieurs des axes de recherche de l'unité. Il fait office de premier engagement entre le doctorant et son directeur de recherche, formalisé au moment de l'inscription (Charte des thèses de l'université Paris 8).

Il est possible également de réaliser le doctorat selon les dispositifs spécifiques suivants :

### 2 – LA CODIRECTION

La codirection est fondée sur la pertinence scientifique de l'apport d'un deuxième directeur de recherche.

Si le codirecteur est non habilité à diriger des recherches et/ou hors université Paris 8, la demande de codirection doit être déposée par le directeur principal auprès de la commission de la recherche qui se prononce en formation restreinte au vu d'un argumentaire solidement établi.

### 3 – LA COTUTELLE INTERNATIONALE DE THÈSE

La cotutelle de thèse est une procédure régie par un arrêté (6 janvier 2005) mise en œuvre à l'initiative et sous la responsabilité du chef d'établissement qui permet à un étudiant de préparer une thèse sous la direction conjointe de deux enseignants habilités à diriger des recherches appartenant à deux universités, française et étrangère.

L'étudiant est inscrit dans les deux universités, il paie les droits d'inscription dans une seule d'entre elles considérée comme l'établissement pilote. C'est dans ce dernier que doit être initiée la procédure d'acceptation de la cotutelle.

L'étudiant s'engage à suivre alternativement des enseignements et des séminaires dans chacune des deux universités selon un rythme défini par les deux parties dans la convention.

Au terme des années de préparation, une soutenance unique, dont les conditions de déroulement doivent être précisées dans la convention, est organisée dans l'une ou l'autre université, avec un jury mixte d'au moins quatre membres.

Cette soutenance donne lieu à la délivrance de deux diplômes correspondant dans chacun des deux pays à la fin des études de doctorat : grade de docteur pour l'université française, équivalent pour l'université étrangère. La cotutelle doit être mise en place au cours de la première année de la thèse.

Contact : [cotutellep8@univ-paris8.fr](mailto:cotutellep8@univ-paris8.fr)

Coordination des écoles doctorales

Bureau D 213

Tél. : 01 49 40 70 52

### 4 – LE « DOCTORAT EUROPÉEN » OU « DOCTOR EUROPEAUS »

Le Label européen est connu sous le terme de « Doctorat Européen » ou « Doctor Europeaus » et ajoute au diplôme de doctorat la reconnaissance d'une dimension européenne et favorise la valorisation de la formation doctorale à l'international.

Au diplôme de doctorat classique, s'ajoute une attestation « Doctorat européen ».

Cette procédure est indépendante de la cotutelle de thèse et peut s'y ajouter.

L'obtention de ce label est assujettie à 4 conditions :

- le doctorat doit en partie avoir été préparé pendant un séjour de recherche d'au moins un trimestre dans un autre pays européen ;
- l'autorisation de soutenance est accordée au vu des rapports rédigés par au moins trois professeurs dont deux d'établissements d'enseignement supérieur de deux pays européens, autres que celui du pays où la soutenance a lieu. Le référent du laboratoire d'accueil ne peut pas être rapporteur.
- au moins un membre du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement supérieur d'un autre pays européen, autre que celui du pays où la soutenance a lieu ;

- une partie de la soutenance doit être effectuée dans une langue officielle de la Communauté Européenne autre que celle du pays où a lieu la soutenance.

Le doctorant souhaitant obtenir le label « Doctorat européen » doit en informer son école doctorale avant la soutenance. Il sera souhaitable que la démarche soit envisagée dès le début du doctorat afin d'intégrer cette procédure dans le planning de réalisation de la thèse.

Au moment du dépôt de son dossier de soutenance à l'école doctorale, il complète la composition du jury proposée et signée par le directeur de thèse par un formulaire attestant que le doctorat a été préparé pendant un séjour d'au moins un trimestre dans un autre pays européen . Il joint également un compte-rendu de son séjour.

## 5 – DOCTORAT PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Références :

- Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Décret n°2013-756 du 19 août 2013 sur la validation des acquis par les établissements d'enseignement supérieur ;
- Loi n°2006-450 au code de l'éducation du 18 avril 2006 ;
- Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale.

Selon la loi n° 2002-73 dite de modernisation sociale du 17 janvier 2002, « toute personne engagée dans la vie professionnelle depuis au moins trois ans peut demander d'obtenir tout ou partie d'un diplôme en faisant valider les acquis de son expérience professionnelle et personnelle par la validation des acquis de l'expérience ».

Le diplôme du doctorat sanctionne la reconnaissance du caractère original d'une démarche de recherche dans un domaine scientifique, la maîtrise d'un sujet de recherche ainsi que la capacité à construire une stratégie de recherche scientifique, à la mettre en œuvre et à en exploiter les résultats.

Bureau de la VAE

LEBERT Aline / MEYER Ghislaine

Bureau A2279

Tél : 01 49 40 67 73

Courriel : vae@univ-paris8.fr

## Financer sa thèse

Bien que n'étant pas une condition obligatoire la recherche d'un financement est indissociable à la mise en place du projet de thèse pour la réalisation de celle-ci dans des conditions optimales. La difficulté d'obtenir un financement en sciences humaines et sociales est à prendre en compte dans l'établissement du projet.

## 1 – LE CONTRAT DOCTORAL

Le contrat doctoral (contrat de trois ans) est reconnu comme une vraie expérience professionnelle. Le doctorant exerce les fonctions de doctorant contractuel dédié à la recherche dans le cadre de la préparation du doctorat. En-dehors de l'activité de recherche principale, d'autres activités facultatives complètent le dispositif :

- l'enseignement ;
- la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- la valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique ;
- des missions d'expertise effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale ;
- une administration, un établissement public, une association ou une fondation.

Pour en savoir plus voir : Décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

Lien : [www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORF-TEXT000020552499&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORF-TEXT000020552499&dateTexte=&categorieLien=id)

Les écoles doctorales organisent chaque année un concours pour l'attribution des contrats doctoraux. Suivant les écoles doctorales il a lieu soit fin juin, soit début septembre. Se renseigner auprès des gestionnaires des écoles doctorales.

## 2 – L'ALLOCATION DOCTORALE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

La Région Ile-de-France lance annuellement des appels à projets pour les doctorants, les post-doc et les manifestations scientifiques.

Pour en savoir plus sur les offres de la Région, consulter le site avec le lien suivant : [www.iledefrance.fr/appels-a-projets](http://www.iledefrance.fr/appels-a-projets)

Les appels à projets sont lancés au premier trimestre chaque année.

## 3 – LA CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE (CIFRE)

La CIFRE s'inscrit dans un dispositif de recherche partenariale publique-privée. Elle engage :

- une entreprise, une collectivité locale/une association ;
- une unité de recherche ;
- un doctorant ;
- l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT).

Pour tout savoir sur les conventions CIFRE consulter le site : [www.anrt.asso.fr/fr/espace\\_cifre/mode\\_emploi.jsp](http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/mode_emploi.jsp)

Les dossiers doivent être déposés au plus tard 9 mois après la date de 1<sup>ère</sup> inscription.

### Processus de montage d'une CIFRE à l'Université Paris 8

La Valorisation de la Recherche vous accompagne dans la mise en place et la négociation du contrat de collaboration Université/entreprise en étroite collaboration avec le service juridique.

Contactez le service Valorisation de la Recherche : [valorisationdelarecherche@univ-paris8.fr](mailto:valorisationdelarecherche@univ-paris8.fr)  
Bât. A – Salle 2277

## 4 – CAMPUS FRANCE

CampusBourses fournit rapidement des informations sur les aides et permet de faire une recherche adaptée à votre profil. De la licence au postdoctorat, le répertoire présente les programmes des institutions gouvernementales, des collectivités locales, des entreprises, des fondations et des établissements d'enseignement supérieur.

Site internet : [www.campusfrance.org/fr/page/campusbourses-lannuaire-des-programmes-de-bourse](http://www.campusfrance.org/fr/page/campusbourses-lannuaire-des-programmes-de-bourse)

## 5 - ASSOCIATION IEDU

IEDU, association loi 1901, assure une veille sur de nouvelles sources de financement (bourses, prix, appel à projets, ...) et met à jour une base constituée depuis plus de 10 ans.

Site internet : [www.iedu.asso.fr](http://www.iedu.asso.fr)

### Présenter sa candidature

Pour l'admission en doctorat il faut être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant l'aptitude à la recherche. Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale inscrire des étudiants ayant effectué à l'étranger des études de niveau équivalent, ou des étudiants bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience.

L'inscription au doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche. Le sujet de thèse doit être en adéquation avec les domaines de recherche du directeur de thèse et de son unité de recherche.

Le candidat prend contact avec un enseignant chercheur ou un chercheur habilité à diriger des recherches ou la direction de l'unité de recherche à qui il transmet par mail un dossier constitué de :

- une lettre de candidature ;

- un projet de thèse d'une dizaine de pages définissant le sujet, les premières indications bibliographiques, l'inscription du sujet dans les axes de recherches de l'unité de recherche de rattachement, un planning de travail prévisionnel ;
- un CV ;
- la copie du diplôme du Master 2 ;
- les relevés de notes Master 2.

Après accord du directeur de thèse, le candidat présente son dossier à la direction de l'unité de recherche de rattachement.

Après accord de l'unité de recherche, le dossier est ensuite déposé auprès de l'école doctorale à laquelle est attachée l'unité de recherche.

Après examen du dossier et accord de la direction de l'école doctorale, le candidat peut procéder à son inscription administrative.

Le dossier d'admission téléchargeable sur [www.univ-paris8.fr/Admission-en-1e-annee-de-doctorat](http://www.univ-paris8.fr/Admission-en-1e-annee-de-doctorat) et sur les sites des écoles doctorales est à transmettre au secrétariat de l'école doctorale.

### Calendrier

Début des admissions : juin

Début des inscriptions : juillet

Fermeture de l'université : 3 premières semaines d'août

Reprise des inscriptions : septembre

Clôture des admissions : mi novembre

Clôture des inscriptions : fin novembre

Le calendrier de l'année en cours est consultable sur le site des écoles doctorales.

# Structure de la formation doctorale



## STRUCTURE DE LA FORMATION DOCTORALE

### LA COORDINATION DES ÉCOLES DOCTORALES

Le service de la coordination des écoles doctorales définit et met en œuvre un plan d'action, en cohérence avec la politique doctorale de l'établissement. Il contribue à la réalisation de rapports, réponses aux enquêtes, évaluations sur l'organisation et la coordination des quatre écoles doctorales : Cognition, Langage, Interaction ; Esthétique, Sciences et Technologies des Arts ; Pratiques et Théories du Sens, Sciences Sociales.

Ce service développe et promeut l'attractivité internationale dans le cadre des cotutelles de thèses et dans le cadre des programmes d'échanges favorisant la mobilité des doctorants pour effectuer des séjours de recherche au sein des universités étrangères. L'autre activité de ce service est de conseiller et d'accompagner sur le plan administratif les directeurs des écoles doctorales conformément au cadre réglementaire édicté par l'arrêté du 7 août 2006.

### LES ÉCOLES DOCTORALES

Une école doctorale est une fédération d'unités de recherche autour de thématiques scientifiques qui prend en charge le suivi administratif et l'ensemble des questions liées au doctorat. Elles offrent aux doctorants un encadrement scientifique et organisent une formation à et par la recherche, sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur à l'issue d'un cursus de trois années après l'obtention d'un master. Elles offrent un dispositif d'appui à l'insertion professionnelle des docteurs tant aux plans national, européen, qu'international. Elle est pilotée par un directeur et son conseil et administrée par un responsable chargé de gestion administrative et financière. Des représentants élus des doctorants suivent et animent également la vie de l'école doctorale. L'école doctorale assure le recrutement des doctorants contractuels (contrat doctoral), les aides à la mobilité pour la participation à des colloques, le suivi des doctorants (soutenance, insertion professionnelle), la formation interdisciplinaire (ateliers mutualisés, séminaires de recherche) et la communication (site web).

Texte de référence : Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale : [www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENS0602083A](http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENS0602083A)

### École Doctorale Pratiques et Théories du sens (ED n° 31)

L'ED « Pratiques et théories du sens » est issue du renouvellement, en 1999, du programme de l'École doctorale créée en 1990 par Henri Meschonnic, « Disciplines du sens ». Elle est la plus importante ED de l'Université Paris 8, tant par le nombre des doctorants qu'elle encadre que par le nombre d'unités de recherche qu'elle rassemble et par celui des thèses soutenues. Elle regroupe des formations en littérature, philosophie, langues, histoire, science politique, sciences de l'éducation et psychanalyse. L'ED réunit ainsi des disciplines représentatives des sciences humaines (au sens d' « humanités »). Le point de rassemblement entre toutes les formations consiste en une approche critique des disciplines et de leur fonction dans le monde contemporain. Cette relative homogénéité favorise les échanges et les collaborations entre chercheurs d'unités proches et les partages entre les disciplines. Ses liens avec des universités étrangères, le nombre des cotutelles qu'elle accompagne chaque année, le nombre enfin d'étudiants étrangers qu'elle accueille sont la preuve de son rayonnement international.

Directeur : Yves Abrioux

Directrice adjointe : Catherine Verna

Responsables administratives : Martine Macin et Aimée Thomas

Contact : 33 (0) 1 49 40 73 65/01 49 40 71 44

Courriel : [ed.sens@univ-paris8.fr](mailto:ed.sens@univ-paris8.fr) et [sens@univ-paris8.fr](mailto:sens@univ-paris8.fr)

Site internet : [www.sens.univ-paris8.fr](http://www.sens.univ-paris8.fr)

QUELQUES CHIFFRES :

- Année universitaire 2013-2014 : 566 doctorants inscrits
- Thèses soutenues en 2013 (année civile) : 78

UNITÉS DE RECHERCHE :

**EA 1569** – Transferts critiques et dynamique des savoirs (domaine anglophone)

Responsable : Yves Abrioux

Site internet : <http://www.ea-anglais.univ-paris8.fr>

**EA 1571** – Centre de recherches historiques : histoire des pouvoirs, savoirs et sociétés

**Responsable** : Catherine Saliou

**Site internet** : [www2.univ-paris8.fr/recherche-histoire/](http://www2.univ-paris8.fr/recherche-histoire/)

**EA 1577** – Les mondes allemands : histoire des idées et des représentations

**Responsable** : Norbert Waszek

**Site internet** : [www.ufr-langues.univ-paris8.fr/Organigramme-de-l-unite](http://www.ufr-langues.univ-paris8.fr/Organigramme-de-l-unite)  
et [www.ufr-langues.univ-paris8.fr/Thematique-bilan-et-projets-de-l](http://www.ufr-langues.univ-paris8.fr/Thematique-bilan-et-projets-de-l)

**EA 2303** – Etudes juives et hébraïques

**Responsable** : Gideon Kouts

**EA 4007** – La section clinique

**Responsable** : Gérard Miller

**Site internet** : [www.ufr-sepf.univ-paris8.fr/?-Activites-de-recherche,101-](http://www.ufr-sepf.univ-paris8.fr/?-Activites-de-recherche,101-)

**EA 4008** – Laboratoire d'études et de recherches sur les logiques contemporaines de la philosophie (LLCP)

**Responsable** : Patrick Vauday

**Site internet** : [www.llcp.univ-paris8.fr](http://www.llcp.univ-paris8.fr) et [www.artweb.univ-paris8.fr](http://www.artweb.univ-paris8.fr)

**EA 4384** – Centre interdisciplinaire de recherche, culture, éducation, formation, travail (CIRCEFT)

**Responsable** : Jean-Yves Rochex

**Site internet** : [www.circeft.org](http://www.circeft.org)

**EA 4385** – Laboratoire d'études romanes

**Responsable** : Julio Premat

**Site internet** : [www.univ-paris8.fr/laboratoire-etudes-romanes](http://www.univ-paris8.fr/laboratoire-etudes-romanes)

**EA 7322** – Littérature, Histoires, Esthétique

**Responsables** : Pierre Bayard et Mireille Séguy

**Site internet** : [www.litterature-et-histoires.univ-paris8.fr](http://www.litterature-et-histoires.univ-paris8.fr)

**UMR 8533** – Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES)

**Responsable** : Philippe Minard

**Site internet** : [www.univ-paris8.fr/idhe](http://www.univ-paris8.fr/idhe)

## École Doctorale Esthétiques et Technologies des Arts (ED n° 159)

En étroite collaboration avec l'UFR « Arts, esthétique et philosophie » qui assure les enseignements de Licence et de Master, l'EDESTA encadre, coordonne et promeut les activités de recherche des jeunes chercheurs inscrits en doctorat dans le domaine des Arts. Dans la continuité des apprentissages effectués au sein de l'UFR, la formation des doctorants permet de poursuivre l'acquisition des compétences spécialisées que requièrent les disciplines artistiques. Son enseignement, qui a pour vocation d'aiguiser l'esprit, développe une dimension transdisciplinaire incarnée par quatre équipes de recherche qui regroupent la presque totalité des champs de l'esthétique contemporaine : arts plastiques, photo, images numériques, cinéma et audiovisuel, musique, danse, théâtre.

La formation à la recherche est dans l'EDESTA prioritairement liée aux projets personnels des étudiants. A la fois théorique et pratique, elle se focalise sur un secteur précis, disciplinaire ou transdisciplinaire, et croise réflexion esthétique, analytique, historique et technique. La relation suivie avec un directeur de recherches (ou deux co-directeurs) est au cœur de la formation à la recherche. Elle a pour pendant la participation à des séminaires consacrés aux doctorants ou ouverts à eux, destinés à alimenter leurs recherches par la confrontation à des problématiques et méthodes susceptibles d'enrichir leur pratique de nouveaux apports.

**Directeur** : Jean-Philippe ANTOINE

**Responsable administratif** : Hugues Rainvillé

**Contact** : 33 (0)1 49 40 73 66

**Courriel** : [edesta@univ-paris8.fr](mailto:edesta@univ-paris8.fr)

**Site internet** : [www.edesta.univ-paris8.fr](http://www.edesta.univ-paris8.fr)

### QUELQUES CHIFFRES :

- Année universitaire 2013-2014 : 307 doctorants inscrits
- Thèses soutenue en 2013 (année civile) : 29

### UNITÉS DE RECHERCHE :

**EA 4010** – « Arts des images et art contemporain »

**Responsable** : Eric Bonnet

**Site internet** : [www.ai-ac.fr](http://www.ai-ac.fr)

**EA 2302** – Esthétique, Sciences et Technologie du cinéma et de l'audiovisuel

Responsable : Christian Delage

Site internet : [www.estca.univ-paris8.fr](http://www.estca.univ-paris8.fr)

**EA 1573** – Scènes du monde, création, savoirs critiques

Responsable : Katia Légeret

Site internet : [www.scenes-monde.univ-paris8.fr](http://www.scenes-monde.univ-paris8.fr)

**EA 1572** – Esthétique, Musicologie, Danse et Créations Musicales

Responsable : Makis Solomos

Site internet : [www.musique.univ-paris8.fr](http://www.musique.univ-paris8.fr)

### École Doctorale Cognition, Langage, Interaction (ED n° 224)

L'École Doctorale CLI réunit 7 équipes proposant une offre de formation à la recherche dans des disciplines s'inscrivant dans le champ des sciences cognitives entendu au sens large : la linguistique, la psychologie, les neurosciences, l'informatique, les mathématiques et des sciences de l'information et de la communication. Cette configuration relativement unique dans la carte nationale des offres de formation et de recherche propose un programme homogène bâti à partir d'un ancrage disciplinaire riche et cohérent. Elle ouvre également la possibilité de construire des relations interdisciplinaires fécondes à la fois sur des domaines fondamentaux (psycholinguistique, acquisition du langage, neuropsychologie, cognition artificielle, psychopathologie, cognition située, informatique, psychologie sociale, ergonomie) et appliqués (didactique, psychologie et relations sociales et inter-groupes, neuropsychologie clinique, informatique).

Les recherches spécifiques sur les langues signées, qui ont une place tout à fait importante à l'ED - puisque CLI est sans doute la seule école doctorale française accueillant des étudiants sourds exclusivement signants - combinent par exemple une perspective théorique linguistique (description des langues signées), et une perspective appliquée (enseignement aux sourds des langues signées et écrites) faisant appel à la psychologie et à l'informatique. De même, l'intérêt d'avoir recours à des mesures de potentiels évoqués ainsi qu'à l'imagerie cérébrale déjà très utilisée en psycholinguistique et en psychopathologie intéresse maintenant d'autres disciplines telles que la linguistique ou les sciences de l'information et de la communication.

Les thématiques de l'École Doctorale s'inscrivent dans une des priorités scientifiques de l'université : l'épistémologie des sciences humaines et sociales et ainsi des sciences des technologies de l'information et de la communication.

Directeur : NC

Directeur adjoint : Emmanuel Sander

Responsable administratif : Reinaldo Lara

Contact : 33 (0)1 49 40 73 68

[rlara@univ-paris8.fr](mailto:rlara@univ-paris8.fr)

Site internet : [www.cli.univ-paris8.fr](http://www.cli.univ-paris8.fr)

### QUELQUES CHIFFRES :

- Année universitaire 2013-2014 : 211 doctorants inscrits
- Thèses soutenues en 2013 (année civile) : 25

### UNITÉS DE RECHERCHE :

**EA 2027** – Laboratoire de Psychopathologie et Neuropsychologie

Responsable : Michèle Montreuil

Site internet : <http://lpn.paris8.free.fr>

**EA 4386** – Laboratoire Parisien de Psychologie Sociale (LAPPS - Paris 8/Paris 10)

Responsable pour Paris 8 : Patrick Mollaret

Site internet : [www.lapps.fr](http://www.lapps.fr)

**EA 349** – Laboratoire Paragraphe

Responsable : Imad Saleh

Site internet : <http://paragraphe.univ-paris8.fr>

**UMR 7539** – Laboratoire Analyse Géométrie et Application (LAGA - Paris 8/Paris 13). Équipe Mathématiques pour le traitement de l'information et de l'image.

Responsable pour Paris 8 : Claude Carlet

Site internet : [www.math.univ-paris13.fr/laga](http://www.math.univ-paris13.fr/laga)

**EA 4004** – Cognitions Humaine et Artificielle

Responsable : Charles Tijus

Site internet : [www.cognition-usages.org/chart](http://www.cognition-usages.org/chart)

**EA 2336** – Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Mécaniques et des Matériaux.

Responsable pour Paris 8 : Abderrahman El Mhamedi

Site internet : <http://lismma.supmeca.fr>

**UMR 7023** – Structures formelles du langage

Responsable : Sophie Wauquier

Site internet : [www.UMR7023.cnrs.fr](http://www.UMR7023.cnrs.fr)

### École doctorale Sciences sociales (ED n° 401)

L'École Doctorale Sciences Sociales créée en 2000 regroupe actuellement trois unités mixtes de recherche et 7 équipes d'accueil rassemblant des formations principalement en sociologie, anthropologie, géographie, géopolitique, sciences de l'information et de la communication, droit, sciences économiques, sciences de gestion.

La diversité disciplinaire de l'École Doctorale Sciences Sociales est un atout structurel dans le sens d'une approche transversale des questionnements intellectuels relevant du champ du social. En se concentrant sur de grands axes thématiques – raisonnement spatial, monde urbain, rapports sociaux, justice, droit citoyen, nouvelles dimensions du savoir et de l'éducation, industrialisation et internationalisation de la culture, économie etc. – l'École Doctorale fédère les grands champs disciplinaires des sciences sociales. Etant à l'origine un lieu de recherches cloisonnées par aires géographiques (Europe, Maghreb, Russie, Amériques...), aujourd'hui le nombre grandissant de cotutelles, les contacts sans cesse développés avec des établissements étrangers et une démarche épistémologique comparatiste, illustrent son ouverture sur le monde contemporain en mouvement.

Dans le cadre de cette démarche comparatiste et internationale et de sa mission de formation par la recherche, l'École Doctorale Sciences Sociales favorise l'aide aux doctorants en contribuant financièrement à leur mobilité dans le cadre de leurs enquêtes de terrain et de communications à colloque. Un entraînement à la présentation scientifique en anglais renforce cette formation. Des séminaires et journées d'études « de regards croisés sur des questions contemporaines » permettent aux doctorants de confronter les problématiques et les méthodologies liées à la diversité des disciplines, enrichissant ainsi leurs parcours.

Directeur : Alphonse Yapi-Diahou

Directeur adjoint : André Filler

Responsable administrative : Mireille Morvan

Contact : 33 (0)1 49 40 73 63

Courriel : [ed-scsoc@univ-paris8.fr](mailto:ed-scsoc@univ-paris8.fr)

Site internet : [www.sciences-sociales.univ-paris8.fr](http://www.sciences-sociales.univ-paris8.fr)

QUELQUES CHIFFRES :

- Année universitaire 2013-2014 : 439 doctorants inscrits
- Thèses soutenues en 2013 (année civile) : 34

UNITÉS DE RECHERCHE :

**EA 353** – Centre de recherches et d'analyse géopolitique (CRAG)

Directrice : Barbara Loyer

Site internet : [www.geopolitique.net](http://www.geopolitique.net)

**EA 1581** – Droits médical et de la santé (DMS)

Directrice : Hélène Gaumont-Prat

Site internet : [www.labo-droit-sante.univ-paris8.fr](http://www.labo-droit-sante.univ-paris8.fr)

**EA 3388** – Centre d'études sur les médias, les technologies et l'internationalisation (CEMTI)

Directeur : Fabien Granjon

Site internet : [www.univ-paris8.fr/cemti](http://www.univ-paris8.fr/cemti)

**EA 3391** – Laboratoire d'économie Dionysien (LED)

Directeur : Stéphane Rossignol

Site internet : <https://sites.google.com/site/up8led/>

**EA 3971** – Centre de recherche interuniversitaire expérience, ressources culturelles, éducation (EXPERICE)

Directeur site Paris 8 : Nacéra Guénif

Site internet : [www.univ-paris13.fr/experice](http://www.univ-paris13.fr/experice)

**EA 4383** – Laboratoire d'informatique avancée de Saint-Denis (LIASD)

Directeur : Arab Ali Cherif

Site internet : [www.ai.univ-paris8.fr](http://www.ai.univ-paris8.fr)

**EA 4387** – Forces du droit : paradoxes, comparaisons, expérimentations (FDPCE)

Directrice : Laurence Dubin

Site internet : [forcesdudroit.wordpress.com](http://forcesdudroit.wordpress.com)

**UMR 7217** – Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA)

Équipes Cultures et Sociétés Urbaines et Genre, Travail, Mobilités)

Directeur : Hervé Serry

Site internet : [www.cresppa.cnrs.fr](http://www.cresppa.cnrs.fr) (Équipes Cultures et Sociétés Urbaines et Genre, Travail, Mobilité)

Laboratoire architecture, ville, urbanisme, environnement (LAVUE)

Directeur par intérim : Philippe Bonnin

Responsable pour Paris 8 : Philippe Bonnin

Site internet : [www.lavue.cnrs.fr](http://www.lavue.cnrs.fr)

**UMR 7533** – Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS)

Directeurs : Nathalie Blanc, Nathalie Lemarchand, Thomas Lamarche

Directeur site Paris 8 : Bezunesh Tamru

Site internet : [www.ladyss.com](http://www.ladyss.com)

# Formation doctorale



# FORMATION DOCTORALE

## 1 – LA DURÉE DE LA THÈSE

«La préparation du doctorat s'effectue, en règle générale, en 3 ans. Des dérogations peuvent être accordées, par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'École doctorale et après avis du directeur de thèse et du conseil de l'École doctorale, sur demande motivée du candidat» (Arrêté du 7 août 2007).



### Dérogation

Il est possible d'obtenir une année supplémentaire à titre exceptionnel. Le nombre d'années autorisées de dérogation est fixé à 3 ans.

Pièces du dossier : demande motivée, rapport de l'état d'avancement des travaux, calendrier d'achèvement de la thèse.

### Interruption et suspension

Un doctorant ayant interrompu ses études pendant une période d'au moins 3 années pourra être autorisé à se réinscrire en première année de doctorat sur proposition d'un directeur d'école doctorale et après avis d'un directeur de thèse.

Une suspension d'une année (une seule et unique fois durant les études doctorales) peut être accordée à titre exceptionnel, sur proposition du directeur d'école doctorale et après avis du directeur de thèse, à un doctorant qui en présenterait la demande motivée en début d'année universitaire.

### Changement d'études ou de directeur de thèse

Le changement de sujet ou de directeur de thèse n'induit pas une prolongation du nombre d'années d'inscription autorisées.

Le changement de sujet et de directeur de recherche s'il intervient avant la 3<sup>e</sup> année de thèse permet la réinscription en 1<sup>ère</sup> année de doctorat.

Cas de mutation du directeur de thèse : la règle générale veut que le doctorant suive son directeur dans l'établissement d'affectation de ce dernier sauf dérogation accordée par la commission de la recherche.

## 2 – L'ENCADREMENT ET LE SUIVI DE LA THÈSE

Le doctorant s'engage sur un temps et un rythme. Il a vis-à-vis de son directeur de thèse un devoir d'information quant aux difficultés rencontrées et à l'avancement de sa thèse. Le directeur de thèse s'engage à suivre régulièrement la progression du travail et à débattre des orientations nouvelles que celui-ci pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis.

Le directeur de recherche veille à l'intégration du doctorant dans son unité de recherche et à sa participation aux différentes manifestations et réunions organisées par la structure d'accueil.

Les doctorants admis à un Contrat doctoral se conforment par ailleurs aux obligations du dit Contrat tel que soumis à leur signature.

Pour leur part, les membres de l'unité de recherche qui accueillent le doctorant, veillent au respect par ce dernier des statuts de l'unité, du règlement intérieur de l'école doctorale, mais aussi des règles relatives à la vie collective et à la déontologie scientifique.

Le doctorant doit suivre une formation répartie sur les trois années de thèse réglementaires.

## 3 – LES ATELIERS DE FORMATION MUTUALISÉS ET LES SÉMINAIRES DE RECHERCHE

Les écoles doctorales proposent aux doctorants les formations utiles à leur projet de recherche et à leur projet professionnel ainsi que les formations nécessaires à l'acquisition d'une culture scientifique élargie (art. 4 de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale).

Dans le cadre d'une harmonisation entre les écoles doctorales, la commission de la recherche s'est prononcée sur les cadres généraux de la formation doctorale dans l'établissement. La formation doctorale implique la participation du doctorant à 3 types d'activités validées à hauteur de 60 ECTS par an, soit 180 ECTS sur 3 ans, répartie comme suit :

- les séminaires du directeur de recherche ou de l'unité de recherche de rattachement ;
- les séminaires ou journées de l'école doctorale et les formations transversales ;
- des activités scientifiques extérieures – interventions dans des colloques, journées d'études, publications.

En complément de cette formation doctorale scientifique, la coordination des écoles doctorales propose des formations mutualisées. Ouvertes à tous les doctorants, elles se présentent sous la forme de modules :

- formation à la recherche bibliographique et documentaire assurée par la bibliothèque de l'université Paris 8 (3 modules de formation à l'ensemble des ressources électroniques, organisés par disciplines) ;
- atelier de mise à niveau en informatique et bureautique ;
- connaissance de l'entreprise – rencontres avec des responsables de ressources humaines avec Le Café de l'avenir ;
- formation aux techniques de recherche d'emploi assurée par le SCUIO-IP.

Une fiche de suivi de la formation doctorale (inclue dans le formulaire de réinscription) doit être validée par le directeur de thèse lors de sa concertation sur l'état d'avancement de ses travaux de recherche en fin d'année. Elle lui permettra d'obtenir l'aval pour sa réinscription.

Par ailleurs, les écoles doctorales « Cognition, Langage, Interaction » et « Sciences Sociales » ont mis à la disposition des doctorants les services d'un formateur spécialisé en anglais scientifique. Ce dispositif permet aux doctorants de profiter pendant quelques heures d'un entraînement individuel visant à les rendre capables de produire un exposé public en anglais.

Les sessions de formation sont diffusées aux doctorants et sont affichées sur le site internet des deux écoles doctorales.

#### 4 – ATTACHÉ TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (ATER)

Il s'agit d'un contrat d'un an renouvelable une fois pour une durée maximale de deux ans permettant d'avoir une expérience d'enseignement au sein de l'université. Condition : justifier que la thèse pourra être soutenue en un délai d'un an.

Pour un savoir plus : [www.education.gouv.fr/cid1217/les-attaches-temporaires.html](http://www.education.gouv.fr/cid1217/les-attaches-temporaires.html)

Les campagnes d'ATER ont lieu généralement vers le mois de mai.

#### 5 – LE PORTAIL HAL

La place des archives ouvertes dans le domaine de la diffusion des résultats de la recherche est aujourd'hui accessible en ligne gratuitement.

Destinée à être directement alimentée et consultée par la communauté scientifique, HAL est l'archive ouverte nationale française. Cette base de données pluridisciplinaire regroupe les textes intégraux de plus de 315 000 documents, tels que des articles, des thèses de doctorat, des HDR, des actes de colloques, des séminaires, etc. Elle est considérée, en raison notamment de la qualité de son indexation et de ses données, comme étant en importance le cinquième des nombreux «entrepôts» d'archives ouvertes.

Faire usage d'HAL présente de nombreux avantages. En premier lieu, la diffusion d'un document par son biais augmente l'audience et la visibilité de son auteur, vis-à-vis de ses pairs comme de ses sources de financement. Par ailleurs, HAL offre la possibilité de diffuser les travaux de tous types, qu'ils aient ou non été publiés, et permet donc de donner à lire ceux des textes d'un jeune chercheur qui n'auraient pas trouvé leur place chez un éditeur. À l'inverse, le dépôt d'un ouvrage qui aurait été publié par ailleurs augmente son cycle de vie au-delà de son apparition dans une revue, dans un ouvrage, etc. Enfin, HAL est administré par le CNRS, qui garantit un usage raisonné des données des déposants et un archivage pérenne de leurs travaux.

## Liens utiles

Le portail HAL de Paris 8 : [hal-univ-paris8.archives-ouvertes.fr](http://hal-univ-paris8.archives-ouvertes.fr)

Les archives ouvertes sur le site du SCD : [bu.univ-paris8.fr/archives-ouvertes](http://bu.univ-paris8.fr/archives-ouvertes)

## Contact

Colin RAMEAUX : [colin.rameaux02@univ-paris8.fr](mailto:colin.rameaux02@univ-paris8.fr) – 01 49 40 69 46

## 6 – LE FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

### 6.1 Aides des écoles doctorales et des unités de recherche

Les écoles doctorales financent une partie des frais de mobilité pour la participation des doctorants à des colloques, en partenariat et en partage financier avec les unités de recherche de rattachement du doctorant.

- Pièces du dossier d'aide à la mobilité :
- justification scientifique - courrier précisant la mission, ses dates, son lieu ;
- avis du directeur de thèse - courrier de soutien ;
- devis prévisionnel ;
- factures ;
- RIB.

Par ailleurs, certaines écoles attribuent des aides à la mobilité pour les études de terrain. D'autres aides sont également possibles : aide à la reproduction de la thèse, aide à la publication (se renseigner auprès des écoles doctorales).

### 6.2 Aide à la mobilité internationale des doctorants financée par le Conseil Régional d'Ile-de-France

Le financement régional couvre les dépenses liées aux déplacements à l'étranger dans le cadre d'études de terrain, de stages, de la participation à des séminaires et colloques internationaux. Montant maximum : 4.000 euro. L'appel à projets est diffusé en général à partir du premier trimestre de chaque année. Pour plus d'informations : [www.iledefrance.fr/aide-mobilite-internationale-doctorants-ami-doctorants](http://www.iledefrance.fr/aide-mobilite-internationale-doctorants-ami-doctorants)

# Soutenance de thèse



## SOUTENANCE DE LA THÈSE : ORGANISATION ET DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES

### TEST DE CONFORMITÉ DE LA THÈSE

Afin de lutter contre les pratiques de plagiat, l'Université Paris 8 s'est dotée d'un logiciel d'identification des plagats ; l'autorisation de soutenance ne sera délivrée qu'au vu du relevé statistique établi par ce logiciel.

### DÉPÔT DE LA THÈSE

Le dépôt s'effectue auprès au bureau des thèses 10 semaines (hors congés scolaires) avant la date de soutenance de la thèse.

### AUTORISATION DE SOUTENANCE

L'autorisation de présenter en soutenance une thèse est accordée par le président de l'université, après avis du directeur de l'école doctorale, sur proposition du directeur de thèse. Les travaux du candidat sont préalablement examinés par au moins deux pré-rapporteurs désignés par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse. Ils doivent être extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement du candidat. Les pré-rapporteurs font connaître leur avis par des rapports écrits sur la base desquels le président de l'université autorise la soutenance, sur avis du directeur de l'école doctorale.

### CONVOCATION POUR SOUTENANCE

Après remise des pré-rapports, l'autorisation de soutenance est accordée (ou non) par le directeur de l'école doctorale et le président de l'université (représenté par le vice-président de la Commission de la recherche). Les membres du jury et le candidat reçoivent ensuite leur convocation par mail.

### LA SOUTENANCE

Le procès-verbal de soutenance et l'avis du jury sur la reproduction de la thèse soutenue seront adressés au directeur de recherche avec la convocation. La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le président de l'université si le sujet de la thèse présente un caractère confidentiel avéré.

Avant la soutenance, le résumé de la thèse est diffusé à l'intérieur de l'établissement. Après la soutenance, une diffusion de la thèse est assurée au sein de l'ensemble de la communauté universitaire.

Pour conférer le diplôme de docteur, le jury porte un jugement sur les travaux du candidat, sur son aptitude à les situer dans leur contexte scientifique et sur ses qualités générales d'exposition.

Lorsque les travaux de recherche résultent d'une contribution collective, la part personnelle de chaque candidat est appréciée par un mémoire qu'il rédige et présente individuellement au jury.

L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury. Le président ou le rapporteur établit un rapport de soutenance, contresigné par l'ensemble des membres du jury. Ce rapport peut indiquer l'une des mentions suivantes : « Honorable », « Très honorable », « Très honorable avec félicitations », cette dernière mention ne pouvant être attribuée qu'à l'unanimité et devant faire l'objet d'un vote à bulletin secret et d'un rapport complémentaire argumenté, d'une page, rédigé par le président du jury. Ce rapport de soutenance est communiqué au candidat.

Le dossier de soutenance est disponible par courriel à l'adresse : [these.diplome@univ-paris8.fr](mailto:these.diplome@univ-paris8.fr)



Être docteur



## ÊTRE DOCTEUR

### LES MÉTIERS VISÉS

Être titulaire d'un doctorat permet de se diriger principalement vers les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans la sphère publique ou privée. Néanmoins, aujourd'hui les compétences des docteurs sont également appréciées des recruteurs dans des secteurs variés et pour des missions autres que la recherche : management, marketing, commerce, communication, aménagement, conseil, etc.

Si le doctorat est désormais considéré comme une expérience professionnelle à part entière et les compétences des docteurs davantage reconnues des recruteurs du secteur privé, une insertion professionnelle réussie est le fruit d'un processus qui commence dès la première année de thèse. S'interroger sur les métiers qui s'offrent à vous, être en capacité d'identifier vos compétences et de les valoriser, construire et développer son réseau, capitaliser les expériences nécessaires à vos objectifs, sont les clés du succès de votre projet professionnel. Tout au long de votre cursus, pour vous y aider, vous avez la possibilité de suivre des formations proposées par la coordination des écoles doctorales, votre école doctorale et le SCUIO-IP.

### DES MÉTIERS

#### ► Les métiers de l'enseignement et de la recherche

- *Enseignant chercheur*

*A SAVOIR :*

La qualification est la procédure préalable à toute candidature au poste de maître de conférences des universités en France. Les informations relatives à la constitution du dossier ainsi que les différentes dates clés se trouvent sur le site internet du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : [https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_qualification.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification.htm)

Les dossiers de qualification sont examinés par des rapporteurs du Conseil national des universités – CNU - de la section concernée par le doctorat dont le candidat est titulaire.

Informations sur les différentes sections du Conseil national des universités – CNU : <http://www.cpcnu.fr/>

- *Chargé de recherche dans le secteur public*
- *Ingénieur de recherche dans le secteur privé (R&D)*

#### ► Les métiers en appui à la recherche

- *Ingénieur de recherche*

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53352/comment-devenir-igr.html>

#### ► Les métiers en dehors de l'enseignement et de la recherche

- *Travailler en entreprise : marketing, communication, expertise et conseil, etc.*
- *Travailler dans la Fonction publique.*

La loi de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) de juillet 2013 prévoit un accès favorisé à la haute fonction publique et à l'ENA pour les docteurs à partir d'une reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle. Des informations vous seront apportées sur ce sujet par les ED tout au long de la mise en place de ce dispositif.

### L'ENTREPREUNARIAT

Devenir auto-entrepreneur, créer une start-up est un projet qui peut vous tenter. N'hésitez pas à vous faire accompagner (Agence pour la création d'entreprise, les chambres de commerces et d'industrie, etc).

## TRAVAILLER A L'ETRANGER

Votre projet professionnel peut également se dessiner en direction de l'étranger.

Le réseau que vous aurez construit au cours du doctorat vous sera d'une grande utilité pour trouver un poste que ce soit dans l'enseignement, la R&D ou pour d'autres types d'emplois.

## LES LIEUX RESSOURCES

► Le SCUIO-IP de l'université de Paris 8, salle A 347, 01 49 40 67 15/67 17, horaires lundi et vendredi de 9h30 à 12h30, mardi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h, mercredi et jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Ateliers d'accompagnement vers l'insertion professionnelle, entretiens individuels, relecture de CV et lettre de motivation (le mardi de 10h à 12h et de 15h à 17h), documentation, etc.

► **Réso 8** : ensemble de services et d'accompagnements en ligne pour préparer votre insertion professionnelle (offres d'emploi, documentation/conseils, actualité des forums emploi, etc). Site consultable à partir de votre espace numérique de travail, rubrique « insertion pro ».

► **ABG Intelli'agence**, 239 rue Saint-Martin, 75003 <http://www.intelliagence.fr/> : agence spécialisée dans l'accompagnement des docteurs et doctorants vers l'insertion professionnelle (ateliers collectifs et accompagnement individuel), elle contribue également à la valorisation et à la reconnaissance du doctorat dans le milieu professionnel. Vous pouvez déposer un CV sur son site et consulter des offres d'emploi, de thèses, contrats CIFRE.

► **Adoc Talent management**, <http://www.adoc-tm.com/fr/> : cabinet spécialisé dans le conseil et le recrutement des docteurs.

Consultation d'offres d'emploi et d'une étude réalisée sur l'insertion professionnelle des docteurs<sup>1</sup>.

► **APEC** (Association pour l'emploi des cadres), <http://www.apec.fr> : sur son site vous trouvez des offres d'emploi, des conseils sur le CV, la rédaction d'une lettre de motivation, des informations sur les secteurs d'activités, les métiers, etc.

<sup>1</sup> *Compétences et employabilité des docteurs*, B.Durette, M. Fournier, M. Laffon, rapport d'enquête, 31 janvier 2012

Vous pouvez également être reçus pour des accompagnements collectifs et personnalisés au sein de leurs agences présentes sur l'ensemble du territoire français.

Une brochure guide dédiée à l'insertion professionnelle des docteurs est disponible au SCUIO-IP.





## Liste des doctorats



## LISTE DES DOCTORATS

### École Doctorale Pratiques et Théories du sens (ED 31)

Doctorat en Architecture

Doctorat en Études de genre

Doctorat en Études de genre + spécialités

Doctorat en Études hispaniques

Doctorat en Études hispaniques – Études de genre

Doctorat en Études italiennes

Doctorat en Études juives et hébraïques

Doctorat en Études portugaises, brésiliennes et d’Afrique lusophone

Doctorat en Histoire et civilisations

Doctorat en Histoire - spécialité Histoire ancienne

Doctorat en Histoire - spécialité Histoire médiévale

Doctorat en Histoire - spécialité Histoire contemporaine

Doctorat en Histoire - spécialité Histoire moderne

Doctorat en Langues, littératures et études germaniques

Doctorat en Langues et littératures françaises

Doctorat en Langues et littératures françaises – Études du genre

Doctorat en Langues et littératures françaises – spécialité Sémiotique

Doctorat en Langues, littératures et civilisations des pays anglophones

Doctorat en Littérature générale et comparée

Doctorat en Littérature générale et comparée – Études de genre

Doctorat en Philosophie

Doctorat en Philosophie – Études de genre

Doctorat en Psychanalyse

Doctorat en Science politique

Doctorat en Science politique – Études de genre

Doctorat en Sciences de l’éducation

Doctorat en Études de genre nécessitant également une inscription dans une autre discipline, tous les doctorats proposés par l’ED 31 peuvent lui offrir un tel support

### École Doctorale Cognition, Langage, Interaction (ED 224)

Doctorat en Psychologie

Doctorat en Sciences du Langage

Doctorat en Ergonomie

Doctorat en Sciences de l’Information et de la Communication

Doctorat en Informatique

Doctorat en Mathématiques

Doctorat en Productique - Génie industriel

### École Doctorale Esthétiques et Technologies des Arts (ED 159)

Doctorat en esthétique, sciences et technologies des arts, spécialité arts plastiques et photographie

Doctorat en esthétique, sciences et technologies des arts, spécialité images numériques

Doctorat en esthétique, sciences et technologies des arts, spécialité théâtre et danse

Doctorat en esthétique, sciences et technologies des arts, spécialité cinéma et audiovisuel

Doctorat en esthétique, sciences et technologie des arts, spécialité musique

### École Doctorale Sciences Sociales (ED 401)

Doctorat en anthropologie

Doctorat en droit médical

Doctorat en droit privé et sciences criminelles

Doctorat en études de genre

Doctorat en études slaves – spécialité culture et civilisation russe et post-soviétique contemporaine

Doctorat en études urbaines, aménagement et urbanisme

Doctorat en géographie – spécialité géographie humaine et régionale

Doctorat en géographie – spécialité géopolitique

Doctorat en informatique

Doctorat en sciences de gestion

Doctorat en sciences de l'éducation

Doctorat en sciences de l'information et de communication

Doctorat en sciences économiques

Doctorat en sociologie

# Infos pratiques



## INFOS PRATIQUES

### ACC&SS PARIS-NORD (CENTRE DE MOBILITÉ PARIS-NORD)

Depuis 2005-2006, l'Université Paris 8 accueille le Centre de Mobilité Paris Nord (CMPN), lequel a officiellement changé de nom pour « acc&ss Paris-Nord » en 2013

« acc&ss Paris-Nord » est dédié à l'accueil et à l'accompagnement des doctorants et chercheurs étrangers (doctorants, post-doctorants, enseignants-chercheurs, professeurs invités...) de tout laboratoire implanté dans le nord de l'Ile-de-France (Seine Saint Denis, Val d'Oise)

Missions : Avant et pendant le séjour en France, « acc&ss Paris-Nord » se met à la disposition des doctorants et chercheurs internationaux et à celle de leur laboratoire d'accueil pour apporter un accompagnement administratif et logistique, destiné tant à préparer l'arrivée du chercheur qu'à lui apporter son soutien tout au long de son séjour : demandes de visa, carte de séjour, recherche d'un logement, système de couverture santé, assurances, ouverture d'un compte en banque, impôts, séjour de la famille, scolarisation des enfants, vie pratique, programme de visites culturelles...

Pour bénéficier de ces services, une inscription sur la base de données « acc&ss Paris-Nord » est demandée au préalable. Pour ce faire, consultez le site internet ci-dessous ou contactez-nous.

#### Coordonnées :

Courriel : [access-parisnord@ciup.fr](mailto:access-parisnord@ciup.fr)

Bât A – Salle 2288

Tél. 01 49 40 71 06 ou 01 34 25 72 19

Site web : <http://www.univ-paris8.fr/cmpn/>

### Accueil physique et téléphonique

Lundi, jeudi, vendredi : +33 (0)1 49 40 71 06 (Direction de la recherche – Bureau A2288 - Université Paris 8)

Mardi, mercredi : +33 (0)1 34 25 72 19 (Service des relations internationales – Tour des Chênes 3<sup>e</sup> étage - Université de Cergy-Pontoise)

En partenariat avec l'Université Paris 8, l'Université Paris 13, l'Université de Cergy-Pontoise, le centre acc&ss Paris-Nord est un service d'accueil délocalisé de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP - <http://www.ciup.fr>) et est soutenu par la région Ile-de-France.

### CONTACTS UTILES

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Doctorat  
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20185/le-doctorat.html>

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Qualification - Recrutement ATER, Maître de Conférences

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22713/galaxie-le-portal-des-candidats-a-la-qualification-et-au-recrutement.html>

Université Paris 8

<http://www.univ-paris8.fr/-RECHERCHE->

Campus Condorcet

<http://www.campus-condorcet.fr>

Maison des sciences de l'homme Paris Nord

<http://www.mshparisnord.fr/>

Labex Arts-H2H

<http://www.labex-arts-h2h.fr/>

ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur)

<http://www.abes.fr/>

### Organismes de recherche

CNRS

<http://www.cnrs.fr>

INSERM

<http://www.inserm.fr>

INRA

<http://www.inra.fr/>

IFREMER

<http://www.ifremer.fr/>

INRIA  
<http://www-sop.inria.fr/>

INRETS  
<http://www.inrets.fr/>

ANR  
<http://www.agence-nationale-recherche.fr/>

#### Associations

Association française des anthropologues - AFA  
<http://www.afa.msh-paris.fr>

Association française de sociologie - AFS  
<http://www.afs-socio.fr/>

Association française de science économique – AFSE  
<http://www.afse.fr/gene/main.php>

Association française de science politique  
<http://www.afsp.msh-paris.fr/>

Société française de psychologie  
<http://www.sfpsy.org/>

Association française des docteurs en droit - AFDD  
<http://www.afdd.fr>

Association des jeunes chercheurs du réseau droit sciences et techniques - JC-RDST  
<http://www.jc-rdst.org/>

Association nationale recherche et technologie - ANRT - Convention CIFRE  
<http://www.anrt.asso.fr/>

Association nationale des docteurs- ANDès  
<http://www.andes.asso.fr/>

Association des doctorants CIFRE SHS  
<http://adcifreshs.eklablog.com/>

Intelli'agence (Association Bernard Grégory)  
<http://www.intelliagence.fr/>

Confédération des jeunes chercheurs - CJC  
<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/>

Le calendrier des lettres et sciences humaines et sociales - Calenda  
<http://calenda.org>

Collège de France  
<http://www.college-de-france.fr>

Radio thésard France Culture  
<http://plus.franceculture.fr/factor...>

Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

2 rue de la Liberté

93526 Saint-Denis cedex

tél : 01 49 40 67 89